Image not found or type unknown

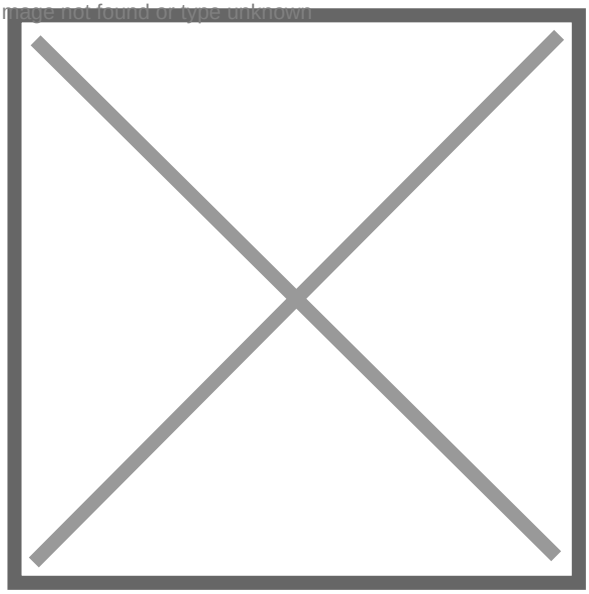

Abus de faiblesse et location appartement

Par **becbunzen**, le **23/02/2009** à **18:46**

Bonjour à tous,

J'aimerais savoi quel recours j'ai contre mon ancien propriétaire qui m'a fait payé des travaux de peinture (pour un montant de 250 euros). Ce montant pour ces travaux auraient dû être récupéré sur la caution de l'ancien locataire, or le propriétaire lui a rendu la caution.

Là où çà bloque, c'est que le propriétaire, à ce moment était en position dominante. Je m'explique: je devais absolument me loger à cette période dans la région car décroché un job. Le propriétaire m'a plus ou moins fait comprendre que si je ne payais pas, l'appart me passait sous le nez. Pour ne pas perdre cet appartement j'ai dû payer.

Je n'ai aucune preuve du paiement de ce montant qui stipule que c'est pour les travaux, juste une trace de chèque.

J'aimerais savoir si un dépot de plainte pour délit d'abus de faiblesse peut eventuellement me faire récupérer cette somme + frais engendrée par une action en justice.

Après renseignement à la concierge de l'immeuble, le proprietaire est un escroc qui n'hesite à faire du recel auprès des locataires.

Merci d'avance pour votre aide !!

Par **Marion2**, le **23/02/2009** à **18:59**

Bonsoir,

Je vous conseille de contacter l'Agence Départementale pour l'Information des Locataires (ADIL). Votre Mairie vous fournira ses coordonnées.

CDT

Par **becbunzen**, le **23/02/2009** à **19:03**

Merci pour l'info, j'ai vu que je pouvais recourir à l'adil de mon departement (adil93).

A priori, l'attaquer en justice n'est pas une solution dans l'immédiat ?

Je souhaite réelement récupérer cet argent, non pas parce que je suis dans le besoin mais pour faire cesser cette personne et qu'elle arrete de mettre le couteau sous la gorge aux locataires. Le prochain va y avoir droit, c'est à 100% sûr...

Par **Marion2**, le **23/02/2009** à **19:06**

La somme est faible pour attaquer en justice.
Dans un premier temps, voyez avec l'ADIL.

Je pense également que vous pourriez envoyer un courrier recommandé AR à ce propriétaire indélicat.

Bon courage.

Par **becbunzen**, le **23/02/2009** à **19:09**

Merci du conseil.

J'ai à l'instant envoyé ce même message à l'ADIL93.

Je vous tiens informé de la suite.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés